

Séance du 22 décembre 2023



Date de convocation : 18 décembre 2022

Membres en exercice : 10 Le vingt-deux décembre deux mil vingt-trois à vingt heures dix, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 8 Mesdames Frédérique DUC, Sophie DUC
Messieurs James BLANC, Nicolas BAUVY et Didier ORTHOLLAND

Membres absents : 1 Madame Laëtitia ODILE

Membres représentés : 4 Monsieur Ludovic BARBONI par Monsieur James BLANC
Madame Alice TOURREILLE par Monsieur Nicolas BAUVY
Monsieur Robert BURDIN par Monsieur Didier ORTHOLLAND
Monsieur Cédric BOIRON par Madame Sophie DUC

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUC

Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0

n°043*2023 Objet : Décision modificative n°3

Madame le maire informe l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires à la suite de dépenses non prévues au budget notamment en personnel et élus (Remplacement de certains agents, augmentation des salaires, des indemnités élus et des charges sociales). Après analyse des comptes, il s'avère nécessaire d'abonder les chapitres 012 et 065 pour pouvoir mandater les dépenses de la fin l'année 2023.

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

Article 6453 Cotisation caisse retraite	+ 3 800,00 €
Article 6411 Personnel titulaire	+ 1 344,00 €

CHAPITRE 065 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Article 6531 indemnités élus	+ 190,00 €
Article 6533 cotisations retraite élus	+ 286,00 €

TOTAL + 5 620,00 €

L'équilibre de la décision modificative est possible avec des recettes non prévues au budget primitif.

CHAPITRE 011 : ATTENUATION DE CHARGES

Article 60612 Energie-électricité	- 5 620,00 €
-----------------------------------	--------------

TOTAL - 5 620,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** madame le maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessus énoncées.

Le secrétaire de séance
Sophie DUC

Le maire,
Frédérique DUC

